

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR FORESTIER FAISANT ÉTAT DES DÉPENSES APPLICABLES À UNE ANNÉE CIVILE OU À UN EXERCICE FINANCIER
POUR LE REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES DES PRODUCTEURS FORESTIERS RECONNUS

Partie 1 - Producteur forestier (les informations relatives au code permanent et à la date d'expiration du certificat de producteur forestier sont inscrites au certificat de producteur forestier)		
Nom et adresse du producteur forestier :	Code permanent 	Date d'expiration du certificat de producteur forestier J J M M A A A A
	Année civile ou exercice financier au cours duquel les dépenses de mise en valeur admissibles inscrites au présent rapport ont été réalisées : Année civile : ou Exercice financier : -	

Partie 2 -Dépenses de mise en valeur admissibles (les dépenses de mise en valeur doivent avoir été réalisées dans l'année civile ou l'exercice financier, selon le cas, indiquées dans le présent rapport)				
Unité d'évaluation sur laquelle la dépense de mise en valeur a été réalisée (numéro matricule)			Date d'expiration du plan d'aménagement forestier J J M M A A A A	
Identification de la dépense de mise en valeur admissible	Nombre d'unités	Valeur volet technique (\$/unité)	Valeur volet exécution (\$/unité)	Valeur totale (\$)
				\$
				+ \$
				+ \$
				+ \$
				+ \$
MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE MISE EN VALEUR ADMISSIBLES¹				= \$

¹ Le montant total des dépenses de mise en valeur admissibles est calculé selon la formule à l'article 3 du Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus (A-18.1, r. 12.1)

Partie 3 - Déclaration de l'ingénieur forestier

J'atteste, par les présentes, que :

- les dépenses de mise en valeur déclarées dans ce rapport ont été réalisées de façon à avoir une incidence soit sur l'implantation, le maintien ou l'amélioration d'un peuplement forestier;
- les dépenses de mise en valeur déclarées dans ce rapport sont décrites à l'annexe 1 du Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus;
- les dépenses de mise en valeur déclarées dans ce rapport ont été réalisées dans le respect des lois et des règlements du Québec, incluant les règlements municipaux;
- je suis membre en règle de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

Nom : _____ Numéro de permis : _____

Signature : _____ Date : _____
Ingénieur forestier

Partie 4 - Déclaration du producteur forestier

J'atteste, par les présentes, que :

- toutes les informations inscrites dans mon certificat de producteur forestier sont à jour;
- les dépenses de mise en valeur déclarées dans ce rapport ont été réalisées sur une superficie à vocation forestière enregistrée et dotée d'un plan d'aménagement forestier en vigueur;
- les dépenses de mise en valeur déclarées dans ce rapport ont été réalisées dans le respect des lois et des règlements du Québec, incluant les règlements municipaux;
- les dépenses de mise en valeur déclarées dans ce rapport n'ont jamais été déclarées aux fins du remboursement des taxes foncières auprès d'un ministère ou organisme public;
- les dépenses de mise en valeur déclarées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

De plus, j'accepte de fournir les pièces justificatives que le ministre du Revenu ou le ministre des Ressources naturelles et de la Faune pourrait requérir.

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____
Producteur forestier ou son représentant autorisé